gadiers avaient transmis verbalement aux agents, l'ordre du jour suivant :

Tout gardien qui ira à la réunion sera révoqué dans les douze heures. Si le nombre des manifestants est trop grand, le corps des gardiens de la paix sera provisoirement licencié et la police sera assurée par des gendarmes de province jusqu'à ce que le corps soit reconstitué.

On voit que M. Combes, ministre de l'Intérieur, n'y va pas par quatre chemins.

M. Pelletan, lui, flirte avec les Syndicats des ouvriers des arsenaux des ports militaires; ces Syndicats, tous socialistes, doivent tenir prochainement un Congrès.

Le ministre de la Marine a donné l'ordre de payer les journées d'absence aux délégués à ce Congrès.

Ainsi, c'est nous qui payerons l'organisation de la prochaine révolution sociale. Doux pays !

Le 1er janvier

A L'ÉLYSÉE

Les réceptions du 1er janvier à l'Élysée ont passé complètement inaperçues. C'est à peine si quelques badauds se sont postés, avenue des Champs-Élysées, pour admirer les brillants uniformes des ambassadeurs et des généraux.

Dans la matinée, M. Loubet a reçu les vœux des fonctionnaires de sa maison civile et des officiers de sa maison militaire. Puis, MM. les ministres, M. Combes en tête, sont arrivés, suivis bientôt de M. Fallières avec le bureau du Sénat, de M. Etienne avec le bureau de la Chambre. Le président de la République rend aussitôt ces deux dernières visites.

M. Loubet est à peine rentré qu'on annonce le grand chancelier de la Légion d'honneur et le gouverneur militaire de Paris. Suivant l'usage, on déjeune et à la hâte, car on ne peut faire attendre le corps diplomatique, qui est là à 2 heures tapant.

Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, en sa qualité de doyen, prononce le discours suivant :

Monsieur le président,

Les souhaits que le corps diplomatique a l'honneur de vous apporter ici à l'occasion du nouvel an sont toujours inspirés à nos cœurs par le profond respect que nous avons de la première magistrature de la République et par la particulière sympathie que le monde entier garde à la France.

Votre Excellence a pu constater, au cours de l'année 1902, que cette sympathie a trouvé une expression plus vive et plus étendue dans la part que toutes les nations ont prise à l'effroyable malheur de la Martinique : elles n'en ont pas été seulement émues parce qu'il frappait une partie de la famille humaine, elles en ont aussi partagé le deuil, parce qu'il éprouvait la nation française. Oui, cette illustre nation demeure privilégiée d'un patrimoine moral très précieux et bien plus ample que ces vastes territoires.

C'est pourquoi il nous tient au cœur plus que jamais, Monsieur le président, de vous offrir en notre nom et au nom des souverains et chefs d'État que nous avons l'honneur de représenter auprès de vous et du gouvernement de la République, nos vœux très sincères et ardents pour qu'à l'avenir la France soit préservée de toute adversité et pour que Dieu, maître du ciel et de la terre, daigne la conserver sous sa protection toute-puissante et paternelle.

M. Loubet a pris aussitôt la parole et a répondu en ces termes :

Monseigneur,

J'accueille avec gratitude les souhaits que le corps diplomatique m'adresse pour la prospérité de la France. Je ne suis pas moins touché des sentiments qu'il veut bien témoigner au président de la République.

Mais, de toutes les pensées que Votre Excellence vient de m'exprimer, nulle ne m'est plus sensible que le souvenir accordé à l'affreuse catastrophe qui rend ce jour de fête si douloureux à tant de familles françaises.

L'unanime sympathie que la France a sentie autour d'elle dans cette épreuve lui a été précieuse. Elle dire qu'elle le méritait par l'intérêt passionné qu'elle a toujours pris aux malheurs des autres peuples, par les beaux exemples de générosité qu'elle a prodigués au cours de sa longue histoire et qui lui composent, ainsi que vous venez de le dire, un si glorieux patrimoine moral.

Votre éminent doyen a été bien inspiré, Messieurs, en voulant que nous inaugurions l'avenir sous cette impression de solidarité humaine. Je l'en remercie comme d'un heureux présage.

Alors commence, pour durer jusqu'à 5 heures, le long défilé des fonctionnaires.

Et voici, successivement, le Conseil d'État, les grands-croix et grands-officiers de l'Ordre de la Légion d'honneur et le Conseil de l'Ordre, la Cour de cassation, la Cour des comptes, le Conseil supérieur de l'instruction publique, l'Institut, la Cour d'appel, les gouverneurs et sous-gouverneurs de la Banque de France et du Crédit foncier, les hauts fonctionnaires des ministères, le Conseil supérieur des colonies, les officiers de l'armée de terre et de l'armée de mer, le Conseil de l'armée et le chef d'état-major général, le chef de cabinet et l'état-major particulier du ministre, la députation de l'état-major de l'armée, les fonctionnaires du ministère de la Guerre, les députations des Comités techniques, le commandant de l'Hôtel des Invalides et son état-major, le général commandant l'Ecole supérieure de guerre, les généraux commandant les Ecoles polytechnique, Saint-Cyr, de médecine militaire, de pharmacie militaire, l'état-major du ministre de la Marine et les bureaux de la marine, etc.

Ajoutons que le président a reçu des télégrammes émanant de l'empereur de Russie, du roi de Grèce, du roi des Belges, du Shah de Perse, du Sultan de Turquie, du prince de Bulgarie, du roi de Portugal, etc., et de nombreux télégrammes envoyés par les colonies françaises à l'étranger.

FRANCE ET RUSSIE

Enfin, le ministre de la Guerre a reçu le télégramme suivant :

Saint-Pétersbourg, 1er janvier.

A Son Excellence le général André,
ministre de la Guerre.

Au début d'une année nouvelle, je m'empresse d'adresser à Votre Excellence, le représentant de la glorieuse armée française, en mon nom et au nom de tous les officiers du ministère de la Guerre, nos vœux de prospérité et de bonheur pour Votre Excellence et pour toute l'armée.

Général KOUROPATKINE.

Le ministre de la Guerre a répondu par le télégramme suivant :

A Son Excellence le général Kouropatkine,
ministre de la Guerre à Saint-Pétersbourg.

Au nom de l'armée française et en mon nom personnel, je remercie Votre Excellence des vœux qu'elle veut bien m'exprimer au nom de la glorieuse armée russe, et je la prie d'agréer les souhaits de bonheur et de prospérité que forment pour leurs camarades russes tous les officiers de l'armée française.

Général ANDRÉ.

A TUNIS

Tunis, 1er janvier. — Les réceptions à l'occasion du 1er janvier à la résidence ont eu lieu avec le cérémonial habituel; elles ont commencé par l'arrivée du prince Ahmed, fils du bey.

Répondant au général de La Bégassière, M. Pichon a dit qu'au cours de l'année écoulée il a constaté avec quel dévouement et quel esprit patriotique les autorités militaires ont collaboré au développement des intérêts de la France en Tunisie; cela resserre les liens d'affection et de respect qui unissent déjà le pays à l'armée.

A L'ÉTRANGER

A Berlin. — A l'occasion de la nouvelle année, un service religieux a été célébré à 10 heures dans la chapelle du château.

L'empereur a ensuite tenu cercle dans la salle Blanche, pour recevoir les félicitations.

Le premier qui défila devant lui fut le chancelier de l'empire, auquel l'empereur tendit la main et adressa quelques paroles amicales, de même que l'impératrice.

L'empereur reçut ensuite les félicitations du corps diplomatique, des commandants de corps et des ministres; puis, avec le prince héritier et les princes Eitel-Frédéric et Adalbert, il se rendit, à midi et demi, au Zeughaus (musée militaire) où se tenaient les commandants de corps et les officiers de la garnison.

Dans l'après-midi, l'empereur a déposé sa carte chez les ambassadeurs.

A Rome. — Au cours des réceptions au Quirinal, les présidents du Sénat et de la Chambre ont lu des adresses au roi.

La Chambre dit :

« Nous sommes heureux des conditions actuelles de notre pays, de son développement croissant, de son activité, de la paix dont il jouit à l'intérieur, de la haute situation légitimement acquise par l'Italie à l'étranger, du profond amour que Sa Majesté porte au pays, et des soins éclairés qu'elle lui consacre. La confiance que la nation a pour vous, le sage patriotisme du peuple italien, sont des gages sûrs de notre avenir. »

A Bruxelles. — Dans sa réponse au président de la Chambre, le roi a fait allusion surtout à l'initiative dont il fit preuve en maintes circonstances, notamment concernant les affaires de Chine.

Le roi a demandé à la Chambre de lui maintenir, dans l'avenir, la confiance aveugle qu'elle avait montrée en lui.

« Je n'en abuserai pas, a-t-il ajouté ; grâce à l'union étroite entre le roi et les Chambres législatives, nous pourrons arriver à réaliser des choses qu'on ne peut pas expliquer en ce moment et dont le peuple ne comprendra la portée que par la suite. »

LA CRISE DES CAISSES D'ÉPARGNE

L'*Éclair* a comparé le bilan des Caisses d'épargne pour 1902 à celui des dernières années. Les résultats de ce travail sont consignés dans le tableau ci-dessous.

OPÉRATIONS DES CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES

Années	Intérêts payés	Excédent de retraits
1902	157 134 504 fr.	»
1901	»	4 354 665 fr.
1900	175 669 339 fr.	»
1899	98 876 382 fr.	»
1898	120 604 459 fr.	»
1897	60 219 228 fr.	»
1896	118 394 981 fr.	»
1895	»	1 982 888 fr.
1894	»	38 845 797 fr.
1893	197 370 090 fr.	»
1892	»	65 272 726 fr.

L'examen de ce tableau conduit à plusieurs constatations intéressantes.

Tout d'abord, à ne s'en tenir qu'aux chiffres précédents, il apparaît, pour les dix années 1893-1902 antérieures à l'année dernière, un excédent de retraits qui est au total de 670 millions, c'est-à-dire en moyenne de 67 millions par an. On voit combien cette moyenne a été dépassée en 1902, puisque l'excédent de retraits l'année dernière s'est élevé à 157 millions au lieu de 67.

Mais, en réalité, les choses sont moins simples qu'elles ne le paraissent, et les résultats de 1902 plus fâcheux encore qu'ils ne semblent l'être. Les excédents de retraits constatés pendant les cinq années 1896 à 1900 n'étaient pas causés par une crise; ils étaient obligatoires. La loi de 1895, en effet, réduisit de 2000 à 1 500 francs le maximum des comptes des déposants, et elle accorda un délai de cinq ans pour opérer cette réduction. Les clients des Caisses d'épargne durent donc, par ordre de la loi, procéder à des retraits de fonds jusqu'à ce que le maximum de leurs comptes fût ramené à 1500 fr. Cette obligation légale explique les excédents de retraits enregistrés de 1896 à 1900, et notamment en 1900. La Caisse des dépôts et consignations dut même d'office, à la fin de l'année 1900, transformer en rente 50 millions de dépôts pour ramener au maximum légal les comptes supérieurs à 1 500 francs.

Ainsi, il n'est pas logique de comparer l'année 1902 aux années 1896 à 1900. Les retraits de fonds opérés pendant ces cinq années-là étaient la conséquence d'une injonction de la loi. L'an dernier, au contraire, rien de pareil. Les 157 millions d'excédents de retraits dans les fonds des Caisses d'épargne paraissent donc causés par une crise financière qui a fait apparaître, dans le budget de l'Etat de 1902, un déficit, déjà acquis, de 223 millions.

Il faut donc faire abstraction des cinq années 1896-1900 quand on veut comparer sérieusement les opérations des Caisses d'épargne pendant l'an dernier avec celles effectuées pendant les dix années antérieures. Or, des cinq autres années, une seule, l'année 1898, s'est soldée par un excédent de retraits, excédent plus considérable même que celui de l'an dernier. C'est que 1893 fut une année de crise terrible; c'était le moment où l'affaire de Panama battait son plein, et elle provoqua chez les déposants des Caisses d'épargne une véritable panique. Quant aux quatre années 1892, 1894, 1895 et même 1901, elles ont été clôturées par d'importants excédents de dépôts.

Si enfin on se borne à comparer les années voisines 1901 et 1902, on constate en 1901 un excédent de dépôts supérieur à 4 millions, et en 1902 un excédent de retraits qui dépasse 157 millions.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Aisne. — Voici la situation dans ce département : Les radicaux avaient établi une liste dans laquelle figurait, sans son consentement d'ailleurs, M. Hanotaux. Les antiministériels ont établi la leur. Puis, la déclaration de M. Hanotaux connue, les radicaux, pas contents du tout de ce que l'ancien ministre prêchait l'apaisement et la conciliation, excluent le candidat de leur liste.

Actuellement, il y a donc en présence : MM. Magnin, Couesnon, Verneuil, Garnier, ministériels; Sébline, Malézieux, Macherez, sénateurs sortants; Gentilliez, Castelin, antiministériels, et enfin M. Hanotaux.

M. Hanotaux adresse une dernière circulaire aux électeurs. Il déclare que les amis qui lui ont offert la candidature ne lui ont imposé aucune condition. « Ils ne m'ont demandé, dit-il, aucun sacrifice de conscience que je n'aurais pu consentir ».

En quelques lignes, il rappelle son programme : Protection du travail, allégement des charges militaires, économies budgétaires, « suprématie de la société civile avec le jeu libre des institutions ».

Enfin, M. Hanotaux dit qu'il s'inspire d'une politique de progrès républicain.

Allier. — Il y a une foule de candidats. M. Bruel, sénateur sortant, pourtant radical, n'est pas jugé assez rouge par les gens du « bloc ».

On lui oppose M. Ville, un obscur député de Moulins; M. Cornil, sénateur antiministériel, a comme concurrent M. Gacon, également député obscur : son ancien ami et protégé.

M. Chantemille ne se représente pas. Pour le remplacer, se présente M. Boissier, conseiller général.

M. Bruel forme une liste avec M. Aubel, maire de Néris. Les autres candidats sont MM. Chemol, Pison, Barde, Fraguet, tous radicaux-socialistes ou socialistes.

Il n'y a qu'un candidat antiministériel, c'est M. Cornil.

Ardèche. — Le Comité libéral de l'Ardèche adresse un nouvel appel aux électeurs sénatoriaux pour leur dire qu'ils n'ont pas seulement à défendre leurs libertés et leurs droits, mais aussi leurs intérêts, mis en péril par le profond désordre des finances publiques.

Il y aura deux listes ministérielles en présence : l'une radicale, composée de MM. de Saint-Prix, Pradal et Fougeirol, sénateurs sortants ; l'autre, radicale-socialiste, composée de MM. Fombarlet, Barrot et Boissy d'Anglas.

Les libéraux présenteront une liste antiministérielle. Elle n'est pas encore officiellement connue.

Jusqu'ici, on croit que MM. Jules Roche et Duclaux-Monteil, députés, y figureront.

Ardennes. — Les ministériels présentent MM. Goutant et Fayot, sénateurs sortants, et Ollivet.

M. Gailly, antiministériel, ne se représente pas. A signaler les candidatures antiministérielles de MM. Dromart, industriel, et Gérard.

Les socialistes s'agitent beaucoup. Ils présentent MM. Peltier, Diaux et Bauequart.

Alpes-Maritimes. — M. le général Bérenger, grand-officier de la Légion d'honneur, ne se représente pas. En l'annonçant à ses électeurs, il leur dit qu'il fut toujours soldat fidèle au drapeau, dévoué aux intérêts de l'armée, passionné pour la liberté qu'il a défendue en toutes circonstances.

M. Rouvier, ministre des Finances, aspire à remplacer M. Borriglione, décédé.

M. Sauvan, maire de Nice, brigue le siège du général Bérenger.

Bien que ministériel et se présentant aux côtés d'un ministre, il n'ose pas tout à fait se solidariser avec le gouvernement, car il demande le respect de la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement dans le contrôle de l'Etat.

Ariège. — Après de nombreux pourparlers, M. Delcassé a refusé d'être candidat. Les radicaux ne lui auraient pas pardonné une candidature qui eût mis en échec M. Delpech, le sectaire bien connu.

Jusqu'ici, il y a comme candidats MM. Delpech et Frezoul, sénateurs sortants, et MM. Nigoul et de Tersan.

Aude. — MM. Gauthier, sénateur sortant, et Théron, député, se présentent comme radicaux socialistes. M. Mir, sénateur sortant, se présente, lui, comme candidat du « bloc ». En fait, ils sont tous les trois du « bloc ».

M. Sabattier pose sa candidature antiministérielle.

M. Mir sent que le terrain manque sous ses pieds. Il voudrait se raccrocher à toutes les branches. Il voudrait bien ne pas mécontenter ses amis et avoir les voix des libéraux.

C'est ainsi qu'il dit dans sa circulaire : « Estimant que l'existence de la Congrégation n'est pas nécessaire à l'exercice du culte, j'ai voté, récemment, la loi sur les associations. Mais, dans un intérêt de pacification sociale, j'ai toujours été partisan du Concordat et du budget des Cultes. »

Malgré ces déclarations chèvre et chou, M. Mir est menacé par M. Théron, qui d'ailleurs ne vaut pas mieux que lui.

Basses-Alpes. — Le fougueux Gustave-Adolphe Hubbard parcourt le département dans tous les sens.

Il ne rencontre pas beaucoup de sympathie. Les journaux du « bloc » l'accusent d'avoir semé la division parmi les ministériels. Gustave se fâche tout rouge ; mais il y aura des défections chez ses amis.

M. Reinach avait un très vif désir d'être sénateur. Il y a longtemps qu'il méditait sa rentrée politique. Mais on lui a fait comprendre qu'il était trop connu, et que l'heure n'avait pas encore sonné pour lui. Il a compris. Il se retire.

MM. Andrieux, Pascal et Sicard, anciens députés, se présentent avec un programme nettement antiministériel.

Autres candidats ministériels : MM. Roux, Tiribilot et Galfart. On parle aussi de la candidature probable de M. Delombre, ancien ministre.

Charente. — MM. Limouzin-Laplanche, Lacombe et Brisson ont mis en commun toutes les ressources de leur imagination pour écrire une circulaire, dans laquelle ils disent « qu'ils veulent défendre la République contre les entreprises de ses éternels ennemis. » Ils disent aussi dans cette circulaire, qu'ils ne se départent pas des principes de liberté, de progrès et d'ordre social, qu'ils veulent la liberté de conscience « que personne, du reste, ne menace. » (Ah ! vraiment !)

Il a fallu le concours de trois grands esprits pour écrire cela !

M. Martell, sénateur sortant, antiministériel, se représente.

Dans sa profession de foi, il précise ses idées : « J'ai, dit-il, un profond respect pour la foi de chacun, et je ne peux pas admettre que le père de famille ne soit pas libre de faire élever son enfant dans une école de son choix. Les idées de liberté, d'ordre, de tolérance ne peuvent exister avec l'élément socialiste et collectiviste qui s'est imposé dans la formation des derniers ministères. »

Cher. — MM. Pauliat et Girault se représentent. Ils sont ministériels. Ils sont du « bloc ». Mais il y a d'autres hommes du « bloc » qui pensent que le bonheur complet pour eux serait dans un fauteuil sénatorial.

M. Maret le pensait, lui aussi ; on a assuré que sa place était à la Chambre.

Il a feint de le croire. Il n'a pas insisté.

Voici les candidats, il y en a une bonne douzaine, ce sont : MM. Daumy, Martinet, Ladevèze, Robin, Millerand (pas le baron) Voilà pour les radicaux.

Les socialistes ne sont pas d'accord entre eux. Ils auront deux listes : une avec MM. Perraudin, Champault et Apied, et une autre, celle-ci révolutionnaire, avec MM. Lebrun, Mauger et Carreau.

Côtes-du-Nord. — Les cinq sénateurs sortants adressent aux électeurs la circulaire suivante :

Nous avons vous que votre désignation fût faite en dehors de toute équivoque. Voilà pourquoi nous avons adressé aux conseillers municipaux les déclarations les plus nettes.

Les noms qui nous sont opposés rendent la situation plus claire encore, si c'est possible.

La question est maintenant très précise. Deux programmes bien définis sont en présence. L'un est celui des francs-maçons et des juifs. Il se réclame des pires doctrines socialistes, il vise à la suppression de toutes les libertés, à la destruction de toute idée religieuse, à la mainmise par l'Etat sur l'éducation et l'instruction de l'enfance, à la confiscation progressive de la propriété individuelle.

Ce programme aboutit, en dernière analyse, aux déficits toujours croissants et à la ruine.

L'autre est celui des bons Français, des libéraux, des catholiques. Il se résume d'un mot : résistance à l'oppression.

Entre ces deux doctrines, beaucoup d'entre vous se sont déjà prononcés, il y a moins de deux ans.

Ce sera à une écrasante majorité que vous ferez triompher, le 4 janvier prochain, les impérissables principes de la liberté.

Gard. — M. Crémieux, ancien député, dans sa profession de foi, déclare qu'il est républicain et libéral. Il veut la liberté de conscience, mais immédiatement il ajoute qu'il désire la laïcité de l'enseignement et la suppression du budget des Cultes. Il est aussi partisan de l'impôt général et progressif sur le revenu.

Les ministériels tiendront aujourd'hui une réunion pour décider quelle attitude ils prendront au second tour.

Les libéraux en tiendront également une dans le même but.

POUR LA LIBERTÉ

Jeudi, 8 janvier, une importante manifestation doit avoir lieu au Puy (Haute-Loire) en faveur de la liberté.

A midi, un grand banquet réunira sous la présidence de M. Lerolle, député de Paris, les forces libérales du département. On profitera de cette occasion pour jeter les bases d'une Fédération départementale de défense sociale et d'action électorale.

Le soir, à 6 heures, dans la salle du Casino, grande conférence populaire par M. Lerolle.

De nombreuses personnalités de la région ont envoyé leur adhésion au Comité d'initiative.

AU MAROC

Les nouvelles manquent — Les pluies

Ce matin, 2 janvier, les nouvelles du Maroc sont très rares, on dit même qu'elles font complètement défaut, parce que les communications sont coupées entre Fez et Tanger.

Cette rupture des communications n'est pas le fait des rebelles mais des pluies torrentielles. Tous les cours d'eau sont devenus des fleuves impétueux. Comme il n'y a pas de ponts, il est impossible de les traverser. Les courriers ne font plus aucun service entre Fez et Tanger.

Il est présumable aussi que les pluies ont arrêté la marche du prétendant aussi bien que celle des troupes du Sultan.

L'escadre française

Le gouvernement français envoie à Tanger une assez forte escadre. Elle partira de Toulon au premier ordre.

Elle se compose du cuirassé *Saint-Louis* portant pavillon de l'amiral Pottier, des cuirassés *Charlemagne* et *Gaulois* et des croiseurs *Chanzy* et *Linois*.

Les équipages sont consignés à bord.

—o—

A cause du mauvais temps le croiseur espagnol *Infanta-Isabel* n'a pu arriver à Tanger. Il est revenu à Tarifa.

—o—

Plusieurs journaux espagnols sont d'avis que l'affaire n'aura pas les conséquences graves qu'on redoutait d'abord.

Origines corses du sultan du Maroc

On lit dans un journal provençal :

Une chose dont beaucoup de gens ne se doutent pas, c'est que le Sultan du Maroc a du sang français dans les veines. Moulaï-Abdoul-el-Aziz descend, en effet, d'une jeune fille de Calvi.

Davia Franceschini avait été capturée en 1792 par des pirates barbaresques sur les côtes de la Corse. Elle atteignit à peine son douzième printemps quand on la vendit, à Fez, à un ministre de la cour. D'esprit très délié et surtout fort habile à marier les couleurs des soies, elle avait été offerte ultérieurement au Sultan du Maroc.

Il est d'elle un fils qui devint à son tour Sultan.

VENEZUELA

L'arbitrage — La condition de Castro

Le président Castro accepte l'arbitrage. Mais il y met une condition qui déplaît aux États-Unis. On n'indique pas autrement quelle est cette condition.

Caracas, 1er janvier. — Le président Castro a déclaré, au cours d'une interview, que si le règlement du conflit actuel ne peut être obtenu, ce sera parce que ce règlement ne rentre pas dans le plan des alliés.

Il a ajouté que la prolongation du différend sera désastreuse pour tous ceux qui y sont impliqués.

Interrogé sur le point de savoir s'il donnerait sa démission ou s'il apporterait des changements dans le Cabinet, il a répondu que chacun était libre de dire toutes les absurdités possibles.

Il apportera des changements dans la composition du Cabinet lorsque la sérieuse question actuelle aura été résolue.

Caracas, 2 janvier. — Le gouvernement dément la nouvelle de Willemstad suivant laquelle les troupes gouvernementales auraient été battues à Barquisimeto.

Le président Castro a déclaré que si les puissances étrangères désiraient un règlement rapide et définitif du conflit actuel, elles n'ont qu'à témoigner au Venezuela la considération qui lui est due. Le résultat dépend plus d'elles que du Venezuela.

Fausse nouvelle

Il est inexact que le *Falke*, croiseur allemand, ait menacé de bombarder Maracaïbo.

Succès révolutionnaires

Un télégramme de Caracas assure que ce sont les révolutionnaires qui ont battu les troupes du président Castro à Barquisimeto et lui ont fait perdre 300 hommes.

Offres d'argent

Un Syndicat de banquiers américains a offert au Venezuela tout l'argent dont il pourrait avoir besoin pour payer ses dettes contre l'unique garantie des recettes des douanes.

D'autres financiers ont fait des offres semblables.

L'ARMÉE ABYSSINE

Londres, 2 janvier. — On apprend de bonne source que le gouvernement anglais ayant fait remarquer aux yeux de l'empereur Ménélick les avantages d'une action commune contre le mullah, deux officiers anglais, le colonel Rochfort et le major Cobbold, ont été désignés pour accompagner l'armée abyssine.

Ils se rendront à Harrar, où ils trouveront le ras Makonnen. C'est de là que partira la colonne abyssine.

On croit savoir que Ménélick n'a pas encore consenti formellement à la coopération proposée, mais on ne doute pas qu'il le fasse.

CHEZ LE RAS MAKONNEN

Addis-Harrar, 30 décembre. — MM. Ilg et Chefneux ont été reçus à Harrar par le ras Makonnen qui les a vivement félicités, au nom de l'empereur, de l'heureux achèvement du chemin de fer de Djibouti à Addis-Harrar.

Le ras a fait exécuter rapidement la route qui reliera Harrar à la gare d'Addis-Harrar.

Il a donné de grandes fêtes en l'honneur de MM. Ilg et Chefneux.

M. Ilg est parti pour Addis-Ababa où il est attendu le 10 janvier.

—o—

M. Comboul, ingénieur des mines d'or d'Éthiopie, vient de mourir d'une pneumonie.

LE SAINT DU JOUR

SAINTE GENEVIÈVE, PATRONNE DE PARIS (512)

Demain commence la neuvaine célébrée chaque année avec une ferveur que l'indifférence et l'impiété n'ont pu arracher du cœur des catholiques parisiens, en l'honneur de la glorieuse patronne de Paris, sainte Geneviève. Dès son enfance, ses hautes destinées furent révélées surnaturellement à saint Germain d'Auxerre qui traversait le village de Nanterre pour se rendre en Angleterre et qui lui avait imposé le voile des vierges. Sa vie admirable et son influence extraordinaire sur ses contemporains, rois et peuples, sont restées gravées dans les annales de l'Histoire de France. Elle mourut quelques mois après Clovis, vers 512, et fut ensevelie dans l'église dédiée à Paris aux saints apôtres Pierre et Paul.

CROIX

Nos amis défunts

Mme Gaimard, à Bourg-Saint-Maurice (Savoie) le 30 décembre, à 71 ans. — M. Albert Peschard, à Caen, le 19 décembre, à 67 ans. — M. Jean-Baptiste Nérot, à Parcey (Jura). — M. le chanoine Tervaux, curé de Tercé (Maine-et-Loire), à 74 ans. — M. Arsène Texier, à Loge-Fougereuse (Vendée), le 20 décembre, à 66 ans. — Mme Prosper Devaux, décédée à Versailles, le 31 décembre 1902. — M. Sillard, à Saint-Malo. — Mme Paul Revert, à Saint-Malo. — Mme Sutil, à Paris.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT
(300 jours d'indulgence)

Mariage

On recommande aux prières le mariage prochain de M. Jules Gérodolle, membre de l'Association catholique de la Jeunesse française, à La Roche-sur-Yon, avec Mlle Marthe Tesson, qui sera célébré le 28 janvier, à l'église de la Mothe-Achard (Vendée).

ÉCHOS RELIGIEUX

Nouveau prélat

Mercredi, à la réception du nouvel an, Mgr l'évêque d'Evreux a annoncé à M. le chanoine Jean Lenormand, doyen du Chapitre, que le Saint-Père l'avait nommé prélat de sa maison.

Nous nous unissons à la joie que cette nouvelle cause dans tout le diocèse, et nous adressons nos félicitations respectueuses à Mgr Lenormand.

GLOBAL

Deux abonnements globaux tiennent l'abonné au courant de tout le mouvement intellectuel, moral, littéraire, scientifique, apostolique.

PREMIER GLOBAL

10 journaux et revues : un an, 40 francs

Ce *global* comprend dix journaux :

La *Croix* quotidienne. — La *Croix illustrée*, hebd. — Le *Pèlerin* illustré et son supplément scientifique et pittoresque, le *Petit Cosmos* illustré, hebd. — La *Croix du dimanche* et le *Laboureur*, hebd. — *Vie des Saints* illustrée, hebd. — *Les Contemporains* illustrés, hebd. — *Les Questions actuelles*, hebd. — *Chronique de la Bonne Presse*, hebd. — *Les Conférences*, revue bi-mensuelle. — *L'Action catholique*, mensuelle.

(44 francs si l'on veut le *Pèlerin*, le *Petit Cosmos* et la *Vie des Saints* sur papier luxe)

DEUXIÈME GLOBAL

22 journaux et revues : un an, 190 francs

Ce *global* complet, qui répond à l'objection qu'on ne trouve pas tout dans la *Croix*, est une encyclopédie vivante. Il comprend vingt-deux journaux et revues :

D'abord les dix indiqués au premier global ; et en outre :

Cosmos illustré, hebd. ; le *Mois littéraire et pittoresque* illustré grand luxe. — *Le Noël* avec primes illustré, hebd. — *Échos d'Orient*, revue savante, bi-mensuelle. — *Échos de Notre-Dame de France à Jérusalem* illustré, mensuel. — *Bulletin des Congrégations*, hebd. — La *Franc-Maçonnerie démasquée*, mensuel. — La *Croix des Marins*, hebd. — *Les Causeries du dimanche* illustrées, hebd. — Le *Fascinateur* illustré, mensuel. — Le *Laboureur-Revue*, trimestriel. — La Ligue de l'Ave *Maria*, mensuel.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION DES JOURNAUX ET DES PUBLICATIONS DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

Une partie de cette souscription est destinée à céder la *Croix* à demi-tarif à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les pèlerinages, les Congrès et les autres manifestations catholiques.

M. Albert Dument, 1 fr. 50. — M. l'abbé Chartier, 2 fr. 50 fr. — M. Bélliot, à B.-les-M., 1 fr. 60. — M. l'abbé A. Vielle, chanoine, 5 fr. — Cour Sainte-Cécile, 1 fr. 4 fr. 40. — Couvent de Ste-Chrétienne, 2 fr. 6 fr. — M. l'abbé J. Bellaire, 5 fr. — M. G. Blanchet, 1 fr. 1 fr. 50. — M. A. Baron, propriétaire à Q., 1 fr. 50. — Mme A. La Sonte, à M., 2 fr. — M. l'abbé P. Lambert, les A., 1 fr. 45.

CHANGEMENTS D'ADRESSES

Nous prions instamment les abonnés de vouloir bien joindre à toute demande de changement d'adresse ou de renouvellement d'abonnement une des dernières bandes du journal. Pour le changement d'adresse, joindre 0 fr. 40, frais d'expression de la nouvelle bande.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 2 JANVIER 1903 — 42 —

L'OR-ROI

DEUXIÈME PARTIE

CONSULTATION FORCÉE

(Suite)

— Le tout, dit Napoli avec un sourire félin qui découvrit la rangée de ses dents et qui donnait à son visage une expression de fauve, c'est de manger les autres et de prendre leur place au soleil. C'est bien mon avis aussi.

— Et je vous y aiderai, jeune homme ; nous arriverons, vous verrez. En attendant, nous arrivons. Et le banquier éclata de rire de son mauvais jeu de mots.

En effet, on apercevait les premières maisons de Mattaincourt.

— Voilà le village et voilà la maison du Dr Jardier, ajouta des Ensanges, en montrant un toit de tuiles roses émergeant d'un jardin plein de fleurs.

Napoli entendit vaguement ; son bras était paralysé par la douleur.

Il ne se rendait même plus bien compte des sensations extérieures ; une seule pensée restait tenace en lui : sa volonté ferme de ne rien dire au docteur et de se refuser à tout examen.

Comment s'y prendrait-il ? Il ne le savait. Cela dépendrait, sans nul doute, du personnage, de sa figure, de ses paroles.

Napoli avait l'habitude de ne jamais fixer à l'avance son plan de conduite ; il se contentait d'en esquisser les grandes lignes ; pour le détail, il se fiait à l'inspiration du moment lorsqu'il s'agissait de prendre une décision.

Il affirmait que ce sont les caractères des adversaires qui vous guident surtout et il se prétendait physionomiste. En cela, disait-il, il ne s'était jamais trompé. Mais il était incapable en ce moment de raisonner d'une façon bien serrée.

La petite voiture s'était arrêtée devant le frais cottage, et François descendait, laissant les rênes au baron.

— Monsieur le Dr Jardier est-il là ? demanda-t-il à une jeune paysanne fraîche et rose qui apparaissait sur le seuil.

La fillette rougit jusqu'aux oreilles, et répondit :

— Oui, ça se trouve bien, Monsieur vient de rentrer à l'instant. Vous désirez le voir, Monsieur François ?

— C'est pour Monsieur.

Pendant ce temps, le prince, qui ne pouvait plus s'en défendre, descendait de la voiture assez péniblement.

Il dut s'appuyer sur l'épaule de la servante et tous deux pénétrèrent dans la cour.

La maison du Dr Jardier était la maison d'un praticien austère.

Point d'étalages inquiétants, d'instruments chirurgicaux, ni de fioles aux étiquettes rougeâtres : rien qui donne le frisson.

Tout y respirait le calme, la retraite aimée d'un homme que ses occupations retenaient souvent au dehors. Des plantes vivaces égayaient le vestibule, s'enroulaient capricieusement autour des bustes d'Hippocrate et de Bichat, tandis que la large baie du salon s'ouvrait à pleins battants pour laisser pénétrer le soleil et le doux parfum des fleurs.

Au loin, le docteur, coiffé d'un large chapeau de paille, en bras de chemise, sarclait, émondait, contemplait ses pousses avec la joie naïve des vrais savants qui s'amusent parfois comme des enfants.

Napoli entrevoyait à peine ce tableau bucolique ; il pénétra avec une réelle difficulté dans le cabinet du docteur.

— Asseyez-vous, Monsieur, je vais le prévenir, dit la petite servante.

En deux bonds, elle fut près de son maître.

— Monsieur le docteur, voilà un monsieur qui désire vous parler. Venez vite, car il n'a pas l'air à son aise. Il est si pâle ! Il a si grand peine à marcher !

Le Dr Jardier, que nous connaissons déjà pour l'avoir vu au chevet de la pauvre petite marquise de Quérandec, se hâta.

Il était leste, malgré ses petites jambes et son ventre rebondissant.

Lorsqu'il arriva dans son cabinet, il vit le prince affaissé dans un fauteuil, les yeux fermés, les bras pendants.

Il avait perdu connaissance.

L'énergie humaine a des limites. Napoli avait cru qu'il pourrait lutter jusqu'au bout, imposer sa volonté à la souffrance ; mais la douleur l'avait terrassé, le mettant sans force aux mains de cet homme qui, par sa profession même, allait devenir son juge.

Jardier connaissait Napoli.

— Tiens ! mais c'est le prince italien. Qu'est-ce que cela veut dire ? Allons ! pas de vaine curiosité... Occupons-nous d'abord du malade avant de chercher les causes de la maladie ; ce qui sera du reste très utile.

Il s'avança et ouvrit le col de la chemise pour donner de l'air au patient. Il aspergea son visage d'eau fraîche, puis de vinaigre, sans succès.

— Diable ! fit-il. Allons ! je vais l'étendre par terre. Il voulut le soulever sous les bras. Un gémissement douloureux l'arrêta.

— Il doit souffrir de l'un des bras, pensa le docteur. Il le palpa.

Un nouveau gémissement du malade l'arrêta ; en même temps, le prince entr'ouvrit les yeux.

Tout à coup, le docteur aperçut à travers l'étoffe de la manche une tache humide.

— Hé ! du sang ! est-ce possible ? Il est blessé ! Vite, il faut le déshabiller..... Pourrai-je seul ?

Il avait parlé tout haut sans s'en apercevoir.

Une voix angoissée lui répondit :

— N'appelez pas ! Je vais mieux, je vais mieux !

Le docteur poussa un « ah ! » étonné.

— Il faut vous soigner pourtant.

L'Italien faisait « non » de la tête et semblait vouloir hésiter.

— Vous avez peur que je vous fasse mal ? Ne craignez rien, voyons..... je vais couper le drap de la manche. Il le faut..... Là, c'est fait.

Il recula.

— Quelle blessure ! Peste !

Il se pencha, examina sérieusement le mal, rapprocha les chairs, les palpa, les scruta.

— Mais elle date de plusieurs heures !.. Et vous n'avez pas soigné cela ! N'y aurait-il pas une balle dans les chairs ? Je vais sonder la plaie..... Auparavant, renseignez-moi..... Voyons ! Que vous est-il arrivé ? un duel ? une agression ?

De ses yeux clairs et perçants, le docteur dévisageait Napoli.